



Marie Lemay Lachance, avocate

Directrice, Affaires réglementaires et litiges
Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3382

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : marie.lemaylachance@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDÉ

Le 11 mars 2024

Me Véronique Dubois

Secrétaire

Régie de l'énergie

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5e étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Demande de révision de la décision D-2024-007 déposée par la FCEI en vertu de l'article 37 de la Loi sur la Régie de l'énergie

Notre dossier : 312-01035

Dossier Régie : R-4253-2024

Chère consœur,

Suivant votre correspondance du 7 mars 2024 (A-0002), Énergir transmet à la Régie certains renseignements en vue de l'audience du 12 mars 2024 portant sur la demande de suspension de la décision D-2024-007 de la Régie de l'énergie relativement au dossier mentionné en objet (« Demande de suspension »).

Énergir présentera Monsieur Jerry Joseph, directeur exécutif, Expérience client, comme témoin. Monsieur Joseph aura besoin d'environ **15 minutes** pour présenter la position d'Énergir quant à la Demande de suspension. Le CV de Monsieur Joseph est joint à la présente lettre.

À ce stade-ci, et sous réserve des témoignages des représentants des intervenants, Énergir demande à la Régie de réserver **une période de 10 minutes par intervenant** afin de procéder au contre-interrogatoire des témoins.

Enfin, Énergir demande à la Régie de lui réserver une période de **20 minutes** pour son argumentation. Énergir suggère que l'argumentation soit présentée sous forme orale.

Finalement, bien vouloir prendre note que les représentants d'Énergir comptent être présents physiquement pour participer à l'audience.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Marie Lemay Lachance

Marie Lemay Lachance
MLL/mb

p.j.